

NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

La Française de l'Énergie lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- **Augmentation de capital d'environ 50 M€ pouvant être portée à un maximum d'environ 66 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation**
- **Engagements de souscription pour un montant total d'environ 14 M€ de la part de plusieurs actionnaires de référence et de nouveaux investisseurs, dont un acteur clef du développement des territoires, le Crédit Mutuel du Nord Europe**
- **Fourchette indicative de prix applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global: entre 27 € et 35,5 € par action**
- **Clôture de l'offre à prix ouvert prévue le 6 juin 2016 et du placement global prévue le 7 juin 2016 (date de fixation du prix de l'offre)**

Forbach, France, le 24 mai 2016 –La Française de l'Énergie (« **La Française de l'Énergie** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** »).

L'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a apposé le 23 mai 2016 le visa numéro 16-194 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse de La Française de l'Énergie, composé du document de base enregistré le 14 mars 2016 sous le numéro I.16-009, d'une note d'opération et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

L'exploitation du gaz de houille, un projet ambitieux et novateur pour nos territoires

Désignée jeune entreprise innovante par Bpifrance depuis juin 2013, La Française de l'Énergie est devenue un acteur de référence dans le secteur du gaz en France. La Française de l'Énergie a identifié un potentiel encore inexploité à ce jour : la production du gaz contenu dans le charbon des anciens bassins houillers français. La Société a certifié ses premières réserves de gaz de charbon dans le bassin lorrain et prépare la construction de sa première plateforme de production dans la région.

Par ailleurs, à la suite de l'acquisition en cours de la société Gazonor, les premiers revenus seront générés grâce à la production de gaz de mine dans le Nord-Pas-de-Calais. La Française de l'Énergie entend également accélérer cette activité via la valorisation de ce gaz de récupération en électricité propre. Cette optimisation de la production existante devrait permettre de couvrir les frais de fonctionnement du Groupe.

Le Groupe La Française de l'Énergie (incluant Gazonor et Concorde) (le « **Groupe** ») a constitué un large portefeuille de permis de recherche et d'exploitation en France, qui couvre la majorité des ressources de gaz de charbon identifiées en France. Ces permis, situés au plus près des réseaux de gazoducs et de transports européens, lui confèrent un avantage économique pour l'exploitation du gaz de charbon, dans des régions fortement consommatrices de gaz et pourvues d'un tissu de clients industriels parmi le plus dense d'Europe.

Le Groupe détient, à la suite de la certification de ses ressources en gaz par le BEICIP-Franlab (IFP Energies Nouvelles), l'équivalent de près de 6 fois la consommation annuelle française de gaz naturel. Le Groupe entend développer et produire cet important volume de gaz sur les 20 prochaines années en se concentrant dans un premier temps sur la région Lorraine avec le lancement de sa première plateforme de production prévue dans les 18 prochains mois. La stratégie du Groupe est de remplacer une partie du gaz importé et consommé en France par un gaz « made in France » de qualité et fournir une énergie locale compétitive grâce aux circuits courts d'approvisionnement.

Un marché potentiel très important

4^{ème} plus important marché de gaz en Europe pour sa consommation, la France importe aujourd'hui près de 100% de ses besoins en gaz (principalement en provenance de Norvège, Russie, Pays-Bas, Algérie et Qatar).

La Française de l'Energie entend développer et produire une énergie 100% française et compétitive. Cette production locale de gaz offre une alternative unique aux clients pour diversifier leurs sources d'approvisionnement tout en réduisant le risque géopolitique.

L'importance de ses ressources et la qualité de son gaz font aujourd'hui de La Française de l'Energie un acteur important dans le cadre de la transition énergétique, d'autant plus que les besoins en gaz devraient continuer à augmenter en Europe. Selon la feuille de route Energie 2050 de la Commission européenne, la consommation de gaz en Europe devrait augmenter de 4,5% entre 2014 et 2020, la tendance devant se poursuivre au moins jusqu'en 2035.

Un gaz « nouvelle génération » compétitif et à faible empreinte environnementale

Le gaz de charbon produit par la Française de l'Energie est un gaz d'excellente qualité et à haut pouvoir calorifique, composé à 96% de méthane alors que le gaz d'importation ne l'est qu'à hauteur de 93%⁽¹⁾. De par son rendement, sa proximité avec les infrastructures et sa structure de coûts compétitive, La Française de l'Energie estime que son exploitation devrait être rentable dans toutes les configurations de marché.

Le bilan carbone global de la production et de l'acheminement du gaz de charbon de La Française de l'Energie est également favorable d'environ 3,4 g de CO₂ / kWh, soit une empreinte environnementale dix fois inférieure en moyenne à celle du gaz importé, qui s'établit à environ 32 g de CO₂ / kWh⁽¹⁾.

Une énergie à l'impact socio-économique positif

L'extraction à grande échelle et à un prix compétitif d'un gaz local et accessible permettra de revitaliser les anciens bassins houillers français où la Société opère en renforçant l'attractivité des régions pour les industries consommatrices en gaz telles que la chimie, la métallurgie, l'automobile ou encore l'agroalimentaire.

L'objectif de La Française de l'Energie est de mettre en place des contrats d'approvisionnement compétitifs avec différents partenaires locaux ou régionaux afin de générer des sources de revenus stables durant la période d'exploitation.

La commercialisation du gaz donnera lieu à la création d'emplois dans la région.

Des atouts stratégiques

Le Groupe bénéficie de l'une des équipes de direction technique les plus expérimentées du secteur européen du gaz de charbon, détenant des compétences et un savoir-faire dans le domaine de l'évaluation, du développement, de l'exploitation et de la valorisation des ressources gazières.

Le management et les équipes de la Française de l'Energie collaborent régulièrement avec des experts reconnus au sein du secteur et ont ainsi développé des bases industrielles solides, ce qui permet au Groupe de bénéficier du soutien des pouvoirs publics et politiques. Ce soutien, à la fois national et régional, a été formellement ratifié dans le pacte « Etat-Région Lorraine » signé en 2013 par le Préfet, le Premier Ministre et le Président du Conseil Régional de Lorraine, s'engageant en faveur de la création de la vallée de l'énergie en Lorraine.

La Française de l'Energie utilise une technologie prouvée de forage dirigé pour créer des drains latéraux multiples, permettant de capter, à travers le réseau de fissures naturelles du charbon, le gaz présent dans celui-ci, sans aucun recours à des techniques invasives.

L'acquisition de Gazonor permettra également à La Française de l'Energie de disposer de revenus réguliers au travers de sa production de gaz de mine dans le Nord-Pas-de-Calais (environ 4,5 millions d'euros générés sur l'année 2014-2015).

¹ Etude IFEU (Institut Für Energie- und Umweltforschung), février 2016.



Une stratégie résolument tournée vers la production en Europe

La Française de l'Energie est aujourd'hui prête à entrer dans une nouvelle étape de son développement en renforçant ses moyens techniques et financiers en vue d'une mise en production de ses ressources de gaz en Lorraine. La Société se donne pour objectif de disposer d'ici fin 2018 de plus de 15 puits de production en activité en Lorraine, ce qui lui permettrait de générer une production de plus de 700 millions de m³ sur 12 ans à compter de cette date. La Française de l'Energie entend aussi dans le même temps continuer à faire croître la taille de ses réserves.

Par ailleurs, La Française de l'Energie prévoit d'augmenter sa production de gaz de mine dans le Nord-Pas-de-Calais et d'améliorer son taux de marge opérationnelle sur ses activités dans la région, notamment en tirant profit de la qualification du gaz de mine comme énergie « de récupération », le rendant ainsi admissible à un tarif de rachat garanti par l'Etat français. Dès 2017, le Groupe pourrait équiper trois de ses sites de captage avec des unités de production d'électricité.

Aujourd'hui essentiellement implantée en France, La Française de l'Energie souhaite à terme se développer au niveau européen à proximité de ses implantations locales actuelles, notamment en Allemagne et en Belgique, et a pour ambition de devenir un acteur de référence du gaz en France et en Europe.

La Française de l'Energie s'introduit en bourse pour :

- Devenir un acteur de référence de l'énergie et produire à terme 5% de la consommation annuelle de gaz en France
- Financer les dépenses de mise en production des activités de gaz de charbon en Lorraine
- Financer l'acquisition de Gazonor dans le Nord-Pas-de-Calais et la conversion de gaz de mine en électricité (l'autorisation réglementaire applicable en matière de droit minier a été réputée obtenue le 23 mai 2016).

Un projet déjà en partie financé, preuve de sa maturité

La Française de l'Energie a fortement réduit le risque d'exécution de son projet puisqu'il a obtenu la confiance de la société RGreen Invest qui s'est engagé à financer sur une période de 8 ans jusqu'à 60 million d'euros du programme de développement du Groupe et en particulier certains besoins de financement des activités de valorisation du gaz de mine en électricité verte dans le Nord-Pas de Calais.

Ce financement démontre la confiance de la société RGreen Invest, un des acteurs français les plus dynamiques en matière de financement dans le secteur des énergies renouvelables, dans les projets du Groupe.

La poursuite des programmes de développement en Lorraine et chez Gazonor représente un montant total d'investissement sur les 3 prochaines années compris entre 77 millions d'euros et 122 millions d'euros. Le financement de RGreen Invest permettra de fournir une grande partie de ces financements, le solde provenant des cash flows générés par Gazonor dès 2016 et éventuellement d'autres sources de financements.



Modalités de l'offre

Structure de l'offre

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement privé en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A du *Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (le « *Securities Act* »), et à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la *Regulation S* du *Securities Act*.

La répartition des Actions Offertes entre l'OPO, d'une part, et le Placement Global, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, après exercice éventuel de la Clause d'Extension et avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Taille initiale de l'offre

Environ 50 millions d'euros soit un maximum de 1 851 851 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'offre) à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public.

Fourchette indicative de prix

27 € à 35,5 € par action.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

Le prix de l'offre pourra être fixé en dehors de la fourchette indicative du prix de l'offre. La fourchette indicative du prix de l'offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'offre. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette indicative du prix de l'offre, ou de fixation du prix de l'offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette indicative du prix de l'offre (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le prix de l'offre pourra être librement fixé en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'offre ou la fourchette indicative du prix de l'offre pourrait être modifiée librement à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).



Clause d'extension

La clause d'extension (la « **Clause d'Extension** ») représente un maximum de 15% du nombre d'actions nouvelles initialement offertes, soit un maximum de 277 777 actions nouvelles supplémentaires (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix). La Clause d'Extension pourra être exercée en tout ou partie, en une seule fois, le 7 juin 2016.

Option de surallocation

L'option de surallocation (l'« **Option de Surallocation** ») représente un montant maximal de 15% du nombre d'actions nouvelles offertes après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un maximum de 319 444 actions nouvelles supplémentaires (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix). L'Option de Surallocation pourra être exercée en tout ou partie, jusqu'au 7 juillet 2016 inclus.

Produit brut de l'offre

Environ 50 M€ pouvant être porté à environ 66 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Produit net estimé de l'offre

Environ 46 M€ pouvant être porté à environ 62 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Engagements de souscription d'actionnaires actuels et de nouveaux investisseurs

Plusieurs actionnaires de la Société ainsi que de nouveaux investisseurs se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total d'environ 14 millions d'euros, soit environ 28% du montant brut de l'Offre (hors clause d'Extension).

Engagement d'abstention et de conservation des actionnaires

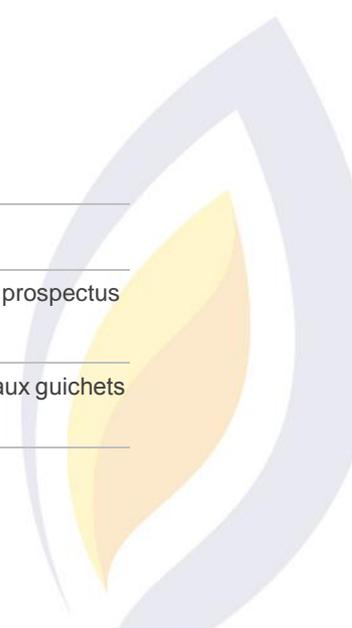
- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires ;
- Engagements de conservation des principaux actionnaires : 360 jours calendaires, étant précisé que les principaux actionnaires pourront céder jusqu'à 50% de leur participation entre 181 et 270 jours et jusqu'à 75% entre 271 et 360 jours.

Éligibilité au dispositif PEA-PME

Les actions de la Société sont éligibles au régime des PEA et des PEA « PME-ETI ».

Calendrier prévisionnel de l'opération

23 mai 2016	▪ Visa de l'AMF sur le Prospectus
24 mai 2016	▪ Communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du prospectus ▪ Ouverture de l'OPO et du Placement Global
6 juin 2016	▪ Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet



7 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée) ▪ Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension ▪ Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre ▪ Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre ▪ Signature du Contrat de Garantie ▪ Début de la période de stabilisation éventuelle
8 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « FRCAISE ENGIE PROM »
9 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
10 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « FRANCAISE ENERGIE »
7 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation ▪ Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 6 juin 2016 à 17h00 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20h00 (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre ou les Co-Chefs de File au plus tard le 7 juin 2016 à 12h00 (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Codes d'identification des titres La Française de l'Energie

- Libellé : LA FRANCAISE DE L'ENERGIE
- Code ISIN : FR0013030152
- Mnémonique : LFDE
- Compartiment : Compartiment B
- Secteur d'activité ICB : 0530 – Producteurs de pétrole et de gaz
- Classification ICB : 0533 – Exploration et production

Intermédiaires financiers



Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre



Co-chefs de file



Mise à disposition du prospectus - Des exemplaires du prospectus, visé le 23 mai 2016 sous le numéro 16-194 par l'AMF, constitué du document de base enregistré par l'AMF le 14 mars 2016 sous le numéro I.16-009, de la note d'opération et du résumé du prospectus (contenu dans la note d'opération), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de La Française de l'Energie (1 avenue Saint-Rémy, Esp. Pierrard, 57 600 Forbach) ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.francaisedelenergie.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques – Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les facteurs de risque décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives d'avenir du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date du visa de l'AMF sur le prospectus, pourraient produire le même effet défavorable.

À propos de La Française de l'Energie

La Française de l'Energie est une jeune entreprise innovante (label Bpifrance) dont le siège est situé à Forbach en Lorraine. Installée dans cette région depuis 2009, La Française de l'Energie est une PME dynamique composée de près de 20 personnes, déjà leader en matière d'évaluation des ressources gazières en France. Spécialiste du gaz de charbon, La Française de l'Energie a pu, grâce à une équipe technique expérimentée, démontrer la présence de ressources significatives de gaz dans les charbons des anciens bassins miniers français. Avec la production de cette énergie nouvelle génération, propre et stratégique, La Française de l'Energie entend construire un projet ambitieux autour d'un savoir-faire reconnu.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.francaisedelenergie.fr

Citigate Dewe Rogerson

Relations investisseurs
Antoine Denry
antoine.denry@citigate.fr
+ 33 1 53 32 78 95

Citigate Dewe Rogerson

Relations Médias
Daiana Hirte
daiana.hirte@citigate.fr
+33 1 53 32 78 90



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°16-194 en date du 23 mai 2016 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

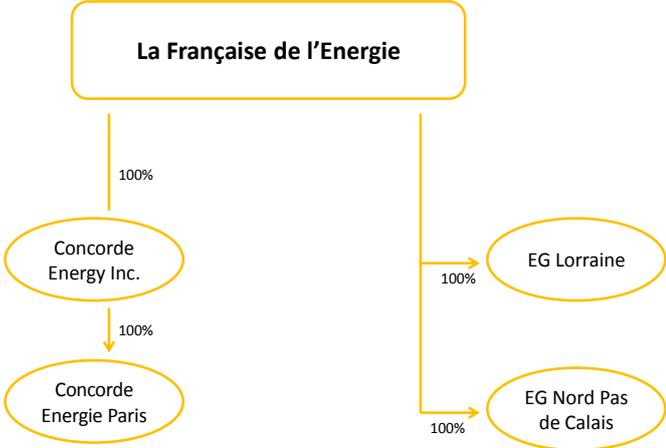
Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

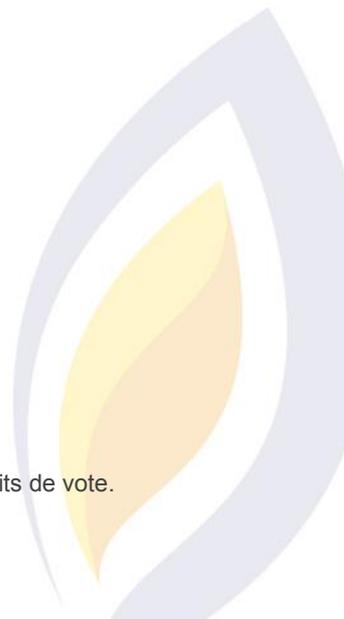
Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de la Société	Sans objet.
Section B – Émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	<p>Raison sociale : La Française de l'Energie (la « Société » et, avec ses filiales consolidées, le « Groupe »).</p> <p>Nom commercial : La Française de l'Energie.</p>
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<p>Siège social : 1 Avenue Saint-Rémy, Espace Pierrard, 57600 Forbach.</p> <p>Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration.</p> <p>Droit applicable : Droit français.</p> <p>Pays d'origine : France.</p>



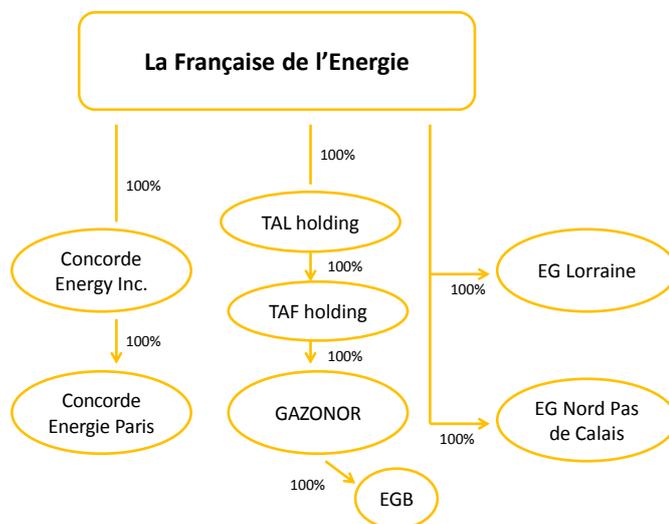
<p>B.3</p>	<p>Nature des opérations et principales activités</p>	<p>Le Groupe (en ce compris Gazonor, dont l'acquisition doit intervenir après l'admission des actions de la Société sur Euronext Paris) est un acteur de référence dans le secteur du gaz en France, avec des actifs gaziers dans le Nord et l'Est de la France plus spécifiquement concentrés sur le gaz de charbon ("Coal Bed Methane" ou "CBM") et le gaz de mine ("Coal Mine Methane" ou "CMM"). Avec l'acquisition de Gazonor, le groupe deviendra le principal producteur domestique de gaz en France. Grâce à son empreinte carbone réduite et un coût de revient compétitif, le Groupe a pour objectif de substituer le gaz de charbon qu'il produit à une partie du gaz importé en France.</p> <p>Au cours des dix dernières années, le Groupe (incluant Gazonor) a constitué le deuxième plus grand portefeuille de permis de recherche et de production de gaz en France, couvrant une superficie totale de plus de 10.000 kilomètres carrés. Ce portefeuille de permis se compose notamment de plusieurs permis exclusifs de recherche en cours de validité ou de renouvellement et de deux concessions en cours de validité.</p> <p>Les activités du Groupe sont concentrées sur deux zones : la Lorraine, située à la frontière franco-allemande, et le Nord-Pas-de-Calais, situé à la frontière franco-belge. Les sous-sols et la géologie de ces deux zones géographiques ont été bien documentés et cartographiés au travers de plus de cent années d'activités minières, de milliers de puits d'exploration minière, ainsi que d'autres activités historiques de forages et d'études sismiques, donnant un avantage concurrentiel important au Groupe qui a pour objectif de se concentrer principalement sur la mise en production du gaz présent dans les charbons.</p> <p>Le Groupe, incluant Gazonor, a une production de gaz annuelle normative estimée par DMT, le spécialiste allemand de l'audit des ressources en gaz de mine en Europe, à près de 2,6 milliards de pieds cubes (« Billion Cubic Feet » ou « BCF ») soit 76,6 millions de mètres cubes. Le Groupe détient 253 BCF de réserves prouvées & probables (catégorie 2P) dans les bassins du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine. Le Groupe détient par ailleurs 6 billions de pieds cubes (« Trillion Cubic Feet » ou « TCF ») de ressources contingentes qu'il entend mettre progressivement en production dans les années à venir à mesure que ces ressources seront converties en réserves prouvées.</p>
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</p>	<p>En Lorraine, le Groupe entend engager une phase de pré-développement avec le forage de quinze puits producteurs à drains multilatéraux sur quatre plateformes afin de pouvoir commencer la production dès 2017 et au plus tard en 2018.</p> <p>Les investissements liés à ces quatre plates-formes devraient s'élever à environ 57 millions d'euros, en ce compris le raccordement au réseau de gaz. A court terme, d'ici le 31 décembre 2016, le Groupe entend forer trois puits (deux devant être complétés au 31 décembre 2016 et le forage du troisième assez avancé) pour un investissement total avoisinant 10 millions d'euros.</p> <p>Dans le Nord-Pas de Calais, après l'acquisition de Gazonor, le Groupe entend accroître sa production globale en transformant une partie importante du gaz non exploité sur la zone de ses concessions en électricité dès 2016 et en pleine capacité en 2017. Les éléments clés du programme que le Groupe entend mettre en place sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'injection de gaz : <ul style="list-style-type: none"> - augmenter la production actuelle de gaz en tête de puits via une optimisation des systèmes de contrôle ; - augmenter l'efficacité de la compression du gaz en diminuant le gaz nécessaire au fonctionnement des installations (cela comprend l'optimisation de la consommation de gaz, l'évaluation d'un injecteur basse pression pour compresser le gaz combustible des compresseurs afin d'améliorer les rendements des machines et l'évaluation du traitement du gaz combustible injecté à basse pression). • Pour la génération d'électricité : <ul style="list-style-type: none"> - conversion en électricité d'un minimum de 44,1 millions de mètres cubes de mix gazier, pour un déploiement de 11,5MW de capacité sur les trois sites (Avion, Divion et Désirée) durant la première année d'exploitation, pour un investissement de 10 millions d'euros ; - mettre en production des sites additionnels ou puits qui ne sont pas en production (au-delà de Divion et Désirée) en identifiant les puits cibles (S25 par exemple), dimensionner le générateur et connecter au réseau. <p>Le Groupe estime qu'après la réalisation de l'acquisition de Gazonor, il pourra couvrir la totalité de ses besoins en fonds de roulement, soit environ 400 000 euros par mois (Gazonor compris), au</p>

		<p>travers des flux de trésorerie nets issus de ses activités de génération d'électricité et de vente directe de gaz.</p> <p>L'acquisition de Gazonor a été réputée autorisée le 23 mai 2016 en l'absence de réponse à cette date du Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des mines au projet de changement de contrôle de Gazonor qui lui avait été notifié.</p>
<p>B.5</p>	<p>Groupe auquel la Société appartient</p>	<p>À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus et après l'acquisition de Concorde, l'organisation juridique du Groupe est la suivante :</p> <p><i>Organigramme à la date de la présente note d'opération de La Française de l'Energie²</i></p> <div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Structure actuelle du Groupe La Française de l'Energie</p> </div>  <pre> graph TD A[La Française de l'Energie] -- 100% --> B(Concorde Energy Inc.) A -- 100% --> C(EG Lorraine) A -- 100% --> D(EG Nord Pas de Calais) B -- 100% --> E(Concorde Energie Paris) </pre> <p>Après l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris et la réalisation de l'acquisition de Gazonor, l'organisation juridique du Groupe sera la suivante :</p>

² Les pourcentages de détention indiqués dans cet organigramme s'entendent tant en capital qu'en droits de vote.



**Structure envisagée du Groupe La Française de l'Énergie après
l'introduction en bourse et l'acquisition de Gazonor**



(La Société détient également deux filiales à 100%, EG Gardanne et EG Jura qui sont dormantes. Les pourcentages de détention indiqués ci-dessus s'entendent tant en capital qu'en droits de vote)



B. 6	Principaux actionnaires	<p>À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 3.226.620 euros, divisé en 3.226.620 actions, de 1 euro de valeur nominale unitaire, intégralement souscrites, entièrement libérées, et de même catégorie (les « Actions Existantes »).</p> <p>Répartition du capital à la date du Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>La répartition de l'actionnariat de la Société, ainsi que l'indication des principaux actionnaires de la Société (les « Principaux Actionnaires »), à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="312 383 1474 1290"> <thead> <tr> <th>Actionnaires À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote théoriques</th> <th>% des droits de votes réels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chaldon Asia Limited (famille Chalopin)</td> <td>406 569</td> <td>12,6%</td> <td>12,6%</td> </tr> <tr> <td>EGLUK</td> <td>403 905</td> <td>12,5%</td> <td>12,5%</td> </tr> <tr> <td>Maritime Manufacturers Associates (Hugues Lamotte & Associates)</td> <td>350 000</td> <td>10,9%</td> <td>10,9%</td> </tr> <tr> <td>Julien Moulin</td> <td>222 846</td> <td>6,9%</td> <td>6,9%</td> </tr> <tr> <td>Ginkgo Holdings Limited (Famille Durr)</td> <td>222 846</td> <td>6,9%</td> <td>6,9%</td> </tr> <tr> <td>Deltec Bank and Trust</td> <td>195 000</td> <td>6,0%</td> <td>6,0%</td> </tr> <tr> <td>CQS (Energy Trust)</td> <td>95 000</td> <td>2,9%</td> <td>2,9%</td> </tr> <tr> <td>Financiere De Rosario (Famille Michaud)</td> <td>91 955</td> <td>2,9%</td> <td>2,9%</td> </tr> <tr> <td>Pan Holding (Famille Vaysse)</td> <td>70 300</td> <td>2,2%</td> <td>2,2%</td> </tr> <tr> <td>Stahl Capital Ltd</td> <td>45 978</td> <td>1,4%</td> <td>1,4%</td> </tr> <tr> <td>Total des Principaux Actionnaires</td> <td>2 104 399</td> <td>65,2%</td> <td>65,2%</td> </tr> <tr> <td>Autres, détenant moins de 1,4 % du capital et des droits de vote à titre individuel. (notamment la famille Lorenceau, la famille Cromback, la famille Labruyere et LCF Rothschild).</td> <td>1 122 221</td> <td>34,8%</td> <td>34,8%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>3 226 620</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Conversion des Obligations Convertibles</p> <p>La Société a émis le 24 juin 2015 des obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions (OCABSA, les « Obligations Convertibles ») pour un montant total de 8 000 000 d'euros en principal, portant intérêt au taux annuel de 15% à compter du 1er janvier 2015, avec une maturité de cinq ans. Lors de l'admission des actions de la Société sur Euronext Paris, ces Obligations Convertibles seront automatiquement converties (pour le montant cumulé de leur principal et des intérêts courus à cette date soit 9 712 783 euros au 31 mai 2016 (les intérêts étant calculés mensuellement)) en actions ordinaires de la Société selon une parité calculée à partir d'une valeur égale à 80% du Prix de l'Offre.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions de la Société qui seront émises à l'occasion de la conversion des Obligations Convertibles lors de l'introduction en bourse de la Société et selon le Prix de l'Offre (tel que défini au paragraphe E.3 ci-dessous) :</p> <table border="1" data-bbox="312 1720 1430 2110"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>OCABSA souscrites</th> <th>Nombre d'actions sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</th> <th>Nombre d'actions sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Deltec Bank</td> <td>114</td> <td>320 388</td> <td>243 677</td> </tr> <tr> <td>Chaldon Limited</td> <td>31</td> <td>87 122</td> <td>66 262</td> </tr> <tr> <td>Mme Béatrice Philippe</td> <td>6</td> <td>16 862</td> <td>12 824</td> </tr> <tr> <td>Financière Gabriel</td> <td>5</td> <td>14 052</td> <td>10 687</td> </tr> <tr> <td>M. Charles Lorenceau</td> <td>4</td> <td>11 241</td> <td>8 549</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>160</td> <td>449 665</td> <td>341 999</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	% des droits de votes réels	Chaldon Asia Limited (famille Chalopin)	406 569	12,6%	12,6%	EGLUK	403 905	12,5%	12,5%	Maritime Manufacturers Associates (Hugues Lamotte & Associates)	350 000	10,9%	10,9%	Julien Moulin	222 846	6,9%	6,9%	Ginkgo Holdings Limited (Famille Durr)	222 846	6,9%	6,9%	Deltec Bank and Trust	195 000	6,0%	6,0%	CQS (Energy Trust)	95 000	2,9%	2,9%	Financiere De Rosario (Famille Michaud)	91 955	2,9%	2,9%	Pan Holding (Famille Vaysse)	70 300	2,2%	2,2%	Stahl Capital Ltd	45 978	1,4%	1,4%	Total des Principaux Actionnaires	2 104 399	65,2%	65,2%	Autres, détenant moins de 1,4 % du capital et des droits de vote à titre individuel. (notamment la famille Lorenceau, la famille Cromback, la famille Labruyere et LCF Rothschild).	1 122 221	34,8%	34,8%	Total	3 226 620	100%	100%	Actionnaires	OCABSA souscrites	Nombre d'actions sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	Nombre d'actions sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	Deltec Bank	114	320 388	243 677	Chaldon Limited	31	87 122	66 262	Mme Béatrice Philippe	6	16 862	12 824	Financière Gabriel	5	14 052	10 687	M. Charles Lorenceau	4	11 241	8 549	Total	160	449 665	341 999
Actionnaires À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	% des droits de votes réels																																																																																			
Chaldon Asia Limited (famille Chalopin)	406 569	12,6%	12,6%																																																																																			
EGLUK	403 905	12,5%	12,5%																																																																																			
Maritime Manufacturers Associates (Hugues Lamotte & Associates)	350 000	10,9%	10,9%																																																																																			
Julien Moulin	222 846	6,9%	6,9%																																																																																			
Ginkgo Holdings Limited (Famille Durr)	222 846	6,9%	6,9%																																																																																			
Deltec Bank and Trust	195 000	6,0%	6,0%																																																																																			
CQS (Energy Trust)	95 000	2,9%	2,9%																																																																																			
Financiere De Rosario (Famille Michaud)	91 955	2,9%	2,9%																																																																																			
Pan Holding (Famille Vaysse)	70 300	2,2%	2,2%																																																																																			
Stahl Capital Ltd	45 978	1,4%	1,4%																																																																																			
Total des Principaux Actionnaires	2 104 399	65,2%	65,2%																																																																																			
Autres, détenant moins de 1,4 % du capital et des droits de vote à titre individuel. (notamment la famille Lorenceau, la famille Cromback, la famille Labruyere et LCF Rothschild).	1 122 221	34,8%	34,8%																																																																																			
Total	3 226 620	100%	100%																																																																																			
Actionnaires	OCABSA souscrites	Nombre d'actions sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	Nombre d'actions sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre																																																																																			
Deltec Bank	114	320 388	243 677																																																																																			
Chaldon Limited	31	87 122	66 262																																																																																			
Mme Béatrice Philippe	6	16 862	12 824																																																																																			
Financière Gabriel	5	14 052	10 687																																																																																			
M. Charles Lorenceau	4	11 241	8 549																																																																																			
Total	160	449 665	341 999																																																																																			

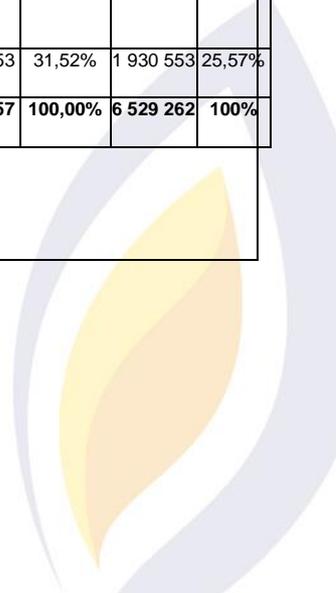
	<p>L'émission de ces actions nouvelles se traduira, à l'issue de l'Offre, par une augmentation du nombre total d'actions de la Société détenues par les actionnaires titulaires d'Obligations Convertibles, comme Deltec Bank et Chaldon Limited. Cette émission est intégrée dans la répartition du capital à l'issue de l'Offre telle que détaillée ci-dessous.</p>
--	---

Répartition du capital à l'issue de l'Offre

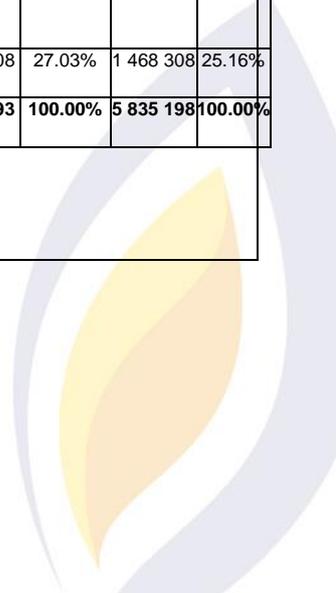
La répartition du capital à l'issue de l'Offre (après conversion des Obligations Convertibles et réalisation des engagements de souscriptions décrits au paragraphe E3 ci-dessous), qui dépendra du Prix de l'Offre, peut être estimée comme suit (en fonction de la borne inférieure et de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) :



Borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre												
Actionnaires	Détenition à l'issue de l'Offre (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)				Détenition à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)				Détenition à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)			
	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des Droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des Droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des Droits de vote
Crédit Mutuel du Nord Europe	185 185	3,35%	185 185	3,12%	185 185	3,19%	185 185	2,98%	185 185	3,02%	185 185	2,84%
Chaldon Asia Limited (Famille Chalopin)	493 691	8,93%	493 691	8,32%	493 691	8,50%	493 691	7,95%	493 691	8,06%	493 691	7,56%
EGL UK	403 905	7,31%	807 810	13,62%	403 905	6,96%	807 810	13,01%	403 905	6,59%	807 810	12,37%
Maritime Manufacturers Associates (Hugues Lamotte & Associates)	350 000	6,33%	350 000	5,90%	350 000	6,03%	350 000	5,64%	350 000	5,71%	350 000	5,36%
Julien Moulin	246 142	4,45%	246 142	4,15%	246 142	4,24%	246 142	3,96%	246 142	4,02%	246 142	3,77%
Ginkgo Holdings Limited (Famille Durr)	231 226	4,18%	231 226	3,90%	231 226	3,98%	231 226	3,72%	231 226	3,77%	231 226	3,54%
Deltec Bank	663 536	12,00%	663 536	11,19%	663 536	11,43%	663 536	10,69%	663 536	10,83%	663 536	10,16%
CQS (Energy Trust)	95 000	1,72%	95 000	1,60%	95 000	1,64%	95 000	1,53%	95 000	1,55%	95 000	1,45%
Financiere De Rosario (Famille Michaud)	128 992	2,33%	128 992	2,17%	128 992	2,22%	128 992	2,08%	128 992	2,11%	128 992	1,98%
Pan Holding (Famille Vaysse)	70 300	1,27%	70 300	1,19%	70 300	1,21%	70 300	1,13%	70 300	1,15%	70 300	1,08%
Stahl Capital Ltd	45 978	0,83%	45 978	0,78%	45 978	0,79%	45 978	0,74%	45 978	0,75%	45 978	0,70%
Total des principaux actionnaires	2 913 955	52,71%	3 317 860	55,93%	2 913 955	50,19%	3 317 860	53,43%	2 913 955	47,57%	3 317 860	50,82%
Autres, et notamment: la famille Lorenceau, la famille Cromback, la famille Labruyere et divers clients de LCF Rothschild	1 280 848	23,17%	1 280 848	21,59%	1 280 848	22,06%	1 280 848	20,63%	1 280 848	20,91%	1 280 848	19,62%
Public	1 333 332	24,12%	1 333 332	22,48%	1 611 109	27,75%	1 611 109	25,94%	1 930 553	31,52%	1 930 553	25,57%
Total	5 528 136	100,00%	5 932 041	100,00%	5 805 913	100,00%	6 209 818	100%	6 125 357	100,00%	6 529 262	100%



Borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre												
Actionnaires	Détenition à l'issue de l'Offre (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)				Détenition à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)				Détenition à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)			
	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des Droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des Droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des Droits de vote
Crédit Mutuel du Nord Europe	140 845	2,83%	140 845	2.62%	140 845	2.71%	140 845	2.52%	140 845	2.59%	140 845	2.41%
Chaldon Asia Limited (Famille Chalopin)	472 831	9,50%	472 831	8.79%	472 831	9.11%	472 831	8.46%	472 831	8.71%	472 831	8.10%
EGL UK	403 905	8,12%	807 810	15.01%	403 905	7.78%	807 810	14.45%	403 905	7.44%	807 810	13.84%
Maritime Manufacturers Associates (Hugues Lamotte & Associates)	350 000	7,03%	350 000	6.50%	350 000	6.75%	350 000	6.26%	350 000	6.44%	350 000	6.00%
Julien Moulin	240 564	4,83%	240 564	4.47%	240 564	4.64%	240 564	4.30%	240 564	4.43%	240 564	4.12%
Ginkgo Holdings Limited (Famille Durr)	229 219	4,61%	229 219	4.26%	229 219	4.42%	229 219	4.10%	229 219	4.22%	229 219	3.93%
Deltec Bank	551 353	11,08%	551 353	10.25%	551 353	10.63%	551 353	9.86%	551 353	10.15%	551 353	9.45%
CQS (Energy Trust)	95 000	1,91%	95 000	1.77%	95 000	1.83%	95 000	1.70%	95 000	1.75%	95 000	1.63%
Financiere De Rosario (Famille Michaud)	120 124	2,41%	120 124	2.23%	120 124	2.32%	120 124	2.15%	120 124	2.21%	120 124	2.06%
Pan Holding (Famille Vaysse)	70 300	1,41%	70 300	1.31%	70 300	1.35%	70 300	1.26%	70 300	1.29%	70 300	1.20%
Stahl Capital Ltd	45 978	0,92%	45 978	0.85%	45 978	0.89%	45 978	0.82%	45 978	0.85%	45 978	0.79%
Total des principaux actionnaires	2 720 120	54,65%	3 124 025	58.06%	2 720 120	52.43%	3 124 025	55.86%	2 720 120	50.08%	3 124 025	53.54%
Autres, et notamment: la famille Lorenceau, la famille Cromback, la famille Labruyere et divers clients de LCF Rothschild	1 242 866	24,97%	1 242 866	23.10%	1 242 866	23.95%	1 242 866	22.22%	1 242 866	22.88%	1 242 866	21.30%
Public	1 014 084	20,38%	1 014 084	18.85%	1 225 351	23.62%	1 225 351	21.91%	1 468 308	27.03%	1 468 308	25.16%
Total	4 977 069	100%	5 380 974	100.00%	5 188 336	100%	5 592 241	100.00%	5 431 293	100.00%	5 835 198	100.00%



B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<p>Les informations financières sélectionnées présentées ci-après sont extraites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des comptes consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 30 juin 2015 et 30 juin 2014 établis en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne ; - des comptes semestriels consolidés résumés de la Société pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015 établis conformément à la norme IAS 34 sur l'établissement des comptes semestriels et ayant fait l'objet d'un rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Société. <p>Des informations financières pro forma au 30 juin 2015 sont présentées au paragraphe B8 ci-dessous.</p> <p>Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé</p> <p>Les tableaux ci-après présentent l'évolution du compte de résultat consolidé du Groupe pour les exercices clos les 30 juin 2015 et 30 juin 2014 et pour les comptes semestriels clos le 31 décembre 2015.</p>																																																																																																				
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">31 déc. 2015 (6 mois)</th> <th style="text-align: right;">31 déc. 2014 (6 mois)</th> <th style="text-align: right;">30 juin 2015 (12 mois)</th> <th style="text-align: right;">30 juin 2014 (12 mois)</th> <th style="text-align: right;">Pro forma 30 juin 2015 (12 mois)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">4 890 241</td> </tr> <tr> <td>Achats, nets de variations des stocks</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(931 329)</td> </tr> <tr> <td>Autres charges d'exploitation</td> <td style="text-align: right;">(1 512 766)</td> <td style="text-align: right;">(257 623)</td> <td style="text-align: right;">(2 109 679)</td> <td style="text-align: right;">(970 587)</td> <td style="text-align: right;">(5 938 383)</td> </tr> <tr> <td>Amortissements et dépréciation</td> <td style="text-align: right;">(5 538)</td> <td style="text-align: right;">(8 275)</td> <td style="text-align: right;">(16 551)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(358 668)</td> </tr> <tr> <td>Autres produits</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">14 388</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel</td> <td style="text-align: right;">(1 518 304)</td> <td style="text-align: right;">(265 898)</td> <td style="text-align: right;">(2 126 230)</td> <td style="text-align: right;">(970 587)</td> <td style="text-align: right;">(2 323 751)</td> </tr> <tr> <td>Coût de l'endettement financier net</td> <td style="text-align: right;">(600 000)</td> <td style="text-align: right;">(12 783)</td> <td style="text-align: right;">(612 783)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(2 657 896)</td> </tr> <tr> <td>Autres charges financières</td> <td style="text-align: right;">(690 000)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(971 000)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(971 000)</td> </tr> <tr> <td>Différences de change</td> <td style="text-align: right;">(4 532)</td> <td style="text-align: right;">1 416</td> <td style="text-align: right;">2 093</td> <td style="text-align: right;">1 334</td> <td style="text-align: right;">2 093</td> </tr> <tr> <td>Impôt</td> <td style="text-align: right;">934 000</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">1 121 308</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">1 109 850</td> </tr> <tr> <td>Résultat net de l'ensemble consolidé</td> <td style="text-align: right;">(1 878 836)</td> <td style="text-align: right;">(277 266)</td> <td style="text-align: right;">(2 586 612)</td> <td style="text-align: right;">(969 253)</td> <td style="text-align: right;">(4 840 704)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Informations financières sélectionnées du bilan</p> <p>Les tableaux ci-après présentent l'évolution des principaux postes du bilan consolidé du Groupe, pour les exercices clos les 30 juin 2015 et 30 juin 2014 et pour les comptes semestriels clos le 31 décembre 2015.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">31 déc. 2015</th> <th style="text-align: right;">30 juin 2015</th> <th style="text-align: right;">30 juin 2014</th> <th style="text-align: right;">Pro forma 30 juin 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ACTIF</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Goodwill à affecter</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">18 765 531</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td style="text-align: right;">29 392 066</td> <td style="text-align: right;">28 748 189</td> <td style="text-align: right;">25 605 331</td> <td style="text-align: right;">28 764 496</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles</td> <td style="text-align: right;">20 298</td> <td style="text-align: right;">25 055</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">849 122</td> </tr> <tr> <td>Autres actifs financiers</td> <td style="text-align: right;">11 850</td> <td style="text-align: right;">11 850</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">11 850</td> </tr> </tbody> </table>		31 déc. 2015 (6 mois)	31 déc. 2014 (6 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	Pro forma 30 juin 2015 (12 mois)	Chiffre d'affaires	-	-	-	-	4 890 241	Achats, nets de variations des stocks	-	-	-	-	(931 329)	Autres charges d'exploitation	(1 512 766)	(257 623)	(2 109 679)	(970 587)	(5 938 383)	Amortissements et dépréciation	(5 538)	(8 275)	(16 551)	-	(358 668)	Autres produits	-	-	-	-	14 388	Résultat opérationnel	(1 518 304)	(265 898)	(2 126 230)	(970 587)	(2 323 751)	Coût de l'endettement financier net	(600 000)	(12 783)	(612 783)	-	(2 657 896)	Autres charges financières	(690 000)	-	(971 000)	-	(971 000)	Différences de change	(4 532)	1 416	2 093	1 334	2 093	Impôt	934 000	-	1 121 308	-	1 109 850	Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 878 836)	(277 266)	(2 586 612)	(969 253)	(4 840 704)		31 déc. 2015	30 juin 2015	30 juin 2014	Pro forma 30 juin 2015	ACTIF					Goodwill à affecter	-	-	-	18 765 531	Immobilisations incorporelles	29 392 066	28 748 189	25 605 331	28 764 496	Immobilisations corporelles	20 298	25 055	-	849 122	Autres actifs financiers	11 850	11 850
	31 déc. 2015 (6 mois)	31 déc. 2014 (6 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	Pro forma 30 juin 2015 (12 mois)																																																																																																	
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	4 890 241																																																																																																	
Achats, nets de variations des stocks	-	-	-	-	(931 329)																																																																																																	
Autres charges d'exploitation	(1 512 766)	(257 623)	(2 109 679)	(970 587)	(5 938 383)																																																																																																	
Amortissements et dépréciation	(5 538)	(8 275)	(16 551)	-	(358 668)																																																																																																	
Autres produits	-	-	-	-	14 388																																																																																																	
Résultat opérationnel	(1 518 304)	(265 898)	(2 126 230)	(970 587)	(2 323 751)																																																																																																	
Coût de l'endettement financier net	(600 000)	(12 783)	(612 783)	-	(2 657 896)																																																																																																	
Autres charges financières	(690 000)	-	(971 000)	-	(971 000)																																																																																																	
Différences de change	(4 532)	1 416	2 093	1 334	2 093																																																																																																	
Impôt	934 000	-	1 121 308	-	1 109 850																																																																																																	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 878 836)	(277 266)	(2 586 612)	(969 253)	(4 840 704)																																																																																																	
	31 déc. 2015	30 juin 2015	30 juin 2014	Pro forma 30 juin 2015																																																																																																		
ACTIF																																																																																																						
Goodwill à affecter	-	-	-	18 765 531																																																																																																		
Immobilisations incorporelles	29 392 066	28 748 189	25 605 331	28 764 496																																																																																																		
Immobilisations corporelles	20 298	25 055	-	849 122																																																																																																		
Autres actifs financiers	11 850	11 850	-	11 850																																																																																																		

Total actifs non courants	29 424 214	28 785 094	25 605 331	48 390 999
Stocks	-	-	-	394 720
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	337 823
Autres créances	197 363	157 758	7 952	603 106
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	1 273 673
Trésoreries et équivalents de trésorerie	285 948	2 044 849	19 336	2 984 237
Total actifs courants	483 311	2 202 607	27 288	5 593 559
TOTAL ACTIFS	29 907 525	30 987 701	25 632 619	53 984 558

PASSIF

Capital	3 226 620	3 226 620	758 310	3 226 620
Primes et réserves consolidées	7 166 832	8 269 213	(310 362)	8 269 213
Résultat net, part du groupe	(1 878 836)	(2 586 612)	(969 253)	(2 837 115)
Total des capitaux propres	8 514 616	8 909 221	(521 305)	8 658 717
Provisions	517 398	514 524	29 681	3 811 237
Dettes financières non courantes	17 150 783	18 217 494	-	18 217 494
Impôts différés (passifs)	1 813 248	2 005 248	-	2 005 248
Total passifs non courants	19 481 429	20 737 266	29 681	24 033 979
Dettes fournisseurs	1 737 617	1 236 418	42 105	1 789 823
Autres passifs courants	173 863	104 796	26 082 138	19 502 037
Total passifs courants	1 911 480	1 341 214	26 124 243	21 291 860
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	29 907 525	30 987 701	25 632 619	53 984 558

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 30 juin 2015 et 30 juin 2014 et pour les comptes semestriels clos le 31 décembre 2015.

Le tableau ci-après présente l'évolution des flux de trésorerie consolidés du Groupe pour les exercices clos les 30 juin 2015 et 30 juin 2014 et pour les comptes semestriels clos le 31 décembre 2015.

	31 déc. 2015 (6 mois)	31 déc. 2014 (6 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Trésorerie d'ouverture	2 044 849	19 336	19 336	39 026
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 126 226)	(245 447)	(947 720)	(1 005 829)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(502 193)	(1 295 895)	(2 076 258)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(130 482)	1 630 439	5 049 491	986 139
Variation de trésorerie sur l'exercice	(1 758 901)	89 097	2 025 513	(19 690)
Trésorerie de clôture	285 948	108 433	2 044 849	19 336

B.8 Informations financières pro

Les informations financières pro forma au 30 juin 2015 présentées ci-dessous ont été préparées à partir des comptes consolidés audités du Groupe au 30 juin 2015 et reflètent l'acquisition du groupe

**forma clés
sélectionnées**

Transcor Astra Luxembourg (TAL) par la Société comme si l'acquisition était intervenue le 30 juin 2015 pour les besoins de l'état de la situation financière pro-forma, et le 1er juillet 2014 pour les besoins du compte de résultat pro-forma.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA AU 30 JUIN 2015

	Compte de résultat consolidé Française de l'Energie	Compte de résultat consolidé Groupe Transcor Astra LUX	Ajustements pro forma relatifs à l'acquisition du groupe Transcor Astra LUX	Total compte de résultat pro forma
	€	€	€	€
Produits des activités ordinaires	-	4.890.241	-	4.890.241
Achats, nets des variations de stocks	-	(931.329)	-	(931.329)
Autres charges d'exploitation	(2.109.679)	(3.578.704)	(250.000)	(5.938.383)
Amortissements des immobilisations	(16.551)	(342.117)	-	(358.668)
Résultat opérationnel	(2.126.230)	38.091	(250.000)	(2.338.139)
Autres produits		14.388	-	14.388
Coût de l'endettement financier net	(612.783)	(540.673)	(1.504.440)	(2.657.896)
Autres charges financières	(971.000)	-	-	(971.000)
Différences positives de change	2.093	-	-	2.093
Résultat avant impôt	(3.707.920)	(488.194)	(1.754.440)	(5.950.554)
Impôt	1.121.308	(11.458)	-	1.109.850
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2.586.612)	(499.652)	(1.754.440)	(4.840.704)
Résultat global, part du groupe	(2.586.612)	(499.652)	(1.754.440)	(4.840.704)

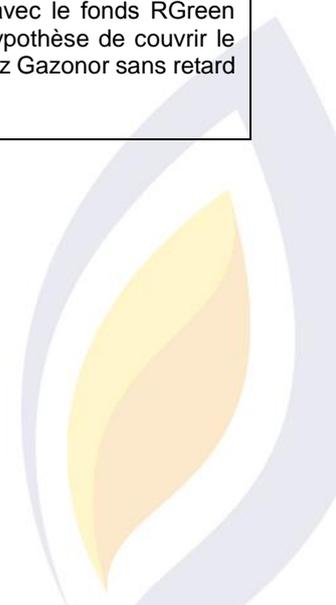
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉ PRO FORMA AU 30 JUIN 2015

	Bilan consolidé Française de l'Energie	Bilan consolidé Groupe Transcor LUX	Ajustements pro forma relatifs à l'acquisition de Transcor LUX	Total bilan pro forma
	€	€	€	€
ACTIFS				
Actifs non courants				
Goodwill à affecter	-	-	18.765.531	18.765.531
Immobilisations incorporelles	28.748.189	16.307	-	28.764.496
Immobilisations corporelles	25.055	824.067	-	849.122
Autres actifs financiers	11.850	-	-	11.850
	28.785.094	840.374	18.765.531	48.390.999
Actifs courants				
Stock	-	394.720	-	394.720
Créances clients et comptes rattachés	-	337.823	-	337.823
Autres créances	157.758	445.348	-	603.106
Valeurs mobilières de placement	-	1.273.673	-	1.273.673
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.044.849	939.388	-	2.984.237

		Total actifs courants	2.202.607	3.390.952	-	5.593.559
		Total actifs	30.987.701	4.231.326	18.765.531	53.984.558
		PASSIF				
		Capitaux propres				
		Capital	3.226.620	1.000.000	(1.000.000)	3.226.620
		Primes et réserves consolidées	8.269.213	(39.658.111)	39.658.111	8.269.213
		Résultat net, part du groupe	(2.586.612)	(499.652)	249.149	(2.837.115)
		Total des capitaux propres	8.909.221	(39.157.764)	38.907.260	8.658.717
		Passifs non courants				
		Dettes financières non courantes	18.217.494	-	-	18.217.494
		Impôts différés (passifs)	2.005.248	-	-	2.005.248
		Provisions	514.524	3.296.713	-	3.811.237
		Total passifs non courants	20.737.266	3.296.713	-	24.033.979
		Passifs courants				
		Dettes financières courantes		39.604.793	(20.391.731)	19.213.062
		Dettes fournisseurs	1.236.418	303.405	250.000	1.789.823
		Dettes fiscales et sociales	104.796	184.179	-	288.975
		Total passifs courants	1.341.214	40.092.377	(20.141.731)	21.291.860
		Total passifs	22.078.480	43.389.089	(20.141.731)	45.823.910
		Total passifs et capitaux propres	30.987.701	4.231.326	18.765.531	53.984.558
B.9	Prévisions ou estimations de bénéfice	Sans objet.				



<p>B.10</p>	<p>Réserves sur les informations financières historiques</p>	<p>Le rapport d'audit relatif aux états financiers consolidés des exercices clos les 30 juin 2014 et 30 juin 2015 contient les observations suivantes :</p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 23 « Instruments financiers et gestion des risques » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose la situation financière de la société ainsi que les mesures permettant à la société de couvrir ses besoins de trésorerie ».</p> <p>Les informations financières pro-forma ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux de la Société qui contient les observations suivantes :</p> <p>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux informations financières pro forma relatives à l'absence d'affectation à ce stade de l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition du groupe Transcor Astra Lux ».</p> <p>Le rapport d'audit relatif aux comptes semestriels consolidés résumés de la Société relatifs à la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015 contient les observations suivantes :</p> <p>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes généraux d'évaluation - Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose la situation financière de la société ainsi que les mesures permettant à la société de couvrir ses besoins de trésorerie ».</p>
<p>B.11</p>	<p>Fonds de roulement net</p>	<p>A la date de visa sur le Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois. Le montant nécessaire afin de permettre à la Société de poursuivre son activité pour les douze prochains mois suivant la date de visa de l'AMF sur le Prospectus et jusqu'au 30 juin 2017 est estimé à environ 6,9 millions d'euros. Ce montant intègre la totalité des engagements dont la Société a connaissance à la date du visa sur le Prospectus, à savoir le paiement (i) de l'ensemble des dépenses courantes liées à l'activité sur la période, (ii) du prix d'acquisition de Concorde (qui a été réduit de 750 000 euros initialement à 150 000 euros) et (iii) des frais incompressibles inhérents à la levée de fonds à la charge de la Société pour 500 000 euros.</p> <p>En novembre 2015 la Société a reçu un engagement de soutien financier de certains de ses actionnaires pour assurer la continuité de son activité jusqu'à l'audit des comptes annuels de l'exercice devant se clore le 30 juin 2016. Dans ce cadre, certains actionnaires se sont engagés à fournir des prêts d'actionnaires d'un montant total de 1,5 million d'euros à savoir Deltac Bank and Trust pour 1 million d'euros et M. Frédéric Durr pour 500 000 euros et portant intérêt à un taux de 5% par an. Ce montant a été intégralement tiré à la date du présent Prospectus. Le montant de 6,9 millions d'euros ne comprend pas le remboursement de ces prêts d'actionnaires, qui a été fixé à la réalisation par la Société d'une levée de fonds d'un minimum de 20 millions d'euros.</p> <p>L'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris et le produit net de l'Offre, dont le montant net attendu est d'environ 46 millions d'euros (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), constitue la solution privilégiée par la Société pour assurer un fonds de roulement net positif, pour les 12 prochains mois suivant la date de visa sur le Prospectus. A l'issue de la réalisation de l'introduction en bourse envisagée, grâce aux fonds recueillis dans le cadre de l'Offre la Société disposera d'un fonds de roulement suffisant pour couvrir ses obligations courantes et ses besoins de trésorerie au cours des douze mois suivant la date du Prospectus.</p> <p>La poursuite des programmes de développement en Lorraine et chez Gazonor, qui représente un montant total d'investissement sur les 3 prochaines années (jusqu'en juillet 2019) compris entre 77 millions d'euros et 122 millions d'euros, nécessitera de trouver des financements complémentaires. La signature de l'accord cadre de financement intervenue le 22 mai 2016 avec le fonds RGreen permettra de fournir une partie de ces financements dès 2016 et en toute hypothèse de couvrir le besoin lié à la poursuite des programmes de développement en Lorraine et chez Gazonor sans retard à un horizon de 12 mois.</p>



Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions émises et dont l'admission aux négociations est demandée	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») (compartiment B) est demandée sont :</p> <p>(i) l'ensemble des Actions Existantes ;</p> <p>(ii) l'ensemble des actions à émettre sur conversion des Obligations Convertibles (les « Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles ») soit un nombre maximal de 449 665 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) et des actions nouvelles à émettre sur exercice des BSA (les « Actions Nouvelles Emises sur Exercice des BSA »), soit un nombre maximal de 370 370 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre); et</p> <p>(iii) les actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public d'un montant d'environ 50 millions d'euros, correspondant à un nombre minimal de 1 408 450 actions (sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) et à un nombre maximal de 1 851 851 actions (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles Initiales »). Le nombre maximal d'actions offertes pourra être augmenté par l'émission d'un nombre maximal de 277 777 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « Actions Nouvelles Complémentaires ») et par l'émission d'un nombre maximal de 319 444 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires », et avec les Actions Nouvelles Initiales et les Actions Nouvelles Complémentaires les « Actions Nouvelles »).</p> <p>Les Actions Nouvelles seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>Date de jouissance Jouissance courante.</p> <p>Libellé pour les actions : FRANCAISE ENERGIE</p> <p>Code ISIN : FR0013030152</p> <p>Mnémonique : LFDE</p> <p>Compartiment : Compartiment B</p> <p>Secteur d'activité ICB : 0530 - Producteurs de pétrole et de gaz</p> <p>Classification ICB : 0533 - Exploration et production</p>
C.2	Devise	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission de 1 851 851 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre), hors Clause d'Extension et Option de Surallocation (tel que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous)</p> <p>En outre, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tel que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous), un nombre maximal de 277 777 Actions Nouvelles Complémentaires et un nombre maximal de 319 444 Actions Nouvelles Supplémentaires portant ainsi le nombre d'actions faisant l'objet de l'Offre à un nombre maximal de 2 449 072 Actions Nouvelles, pourra être émis.</p> <p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission d'un nombre de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre). Postérieurement à l'Offre, un nombre de 370 370 Actions Nouvelles Emises sur Exercice des BSA (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) pourra être émis en cas d'exercice des BSA.</p> <p>La valeur nominale d'une action de la Société est égale à 1 euro.</p>

C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société tels qu'adoptés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 23 mars 2016, sous condition suspensive et avec effet à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, les principaux droits attachés aux Actions Existantes et aux Actions Nouvelles à compter de leur admission aux négociations dans le cadre de l'opération sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droit à dividende et droit de participation aux bénéfices de la Société ; • droit de vote, étant précisé que, conformément à l'article L.225-123 du Code de commerce, les actions entièrement libérées pour lesquelles il peut être justifié une inscription nominative depuis 2 ans au nom du même actionnaire bénéficieront d'un droit de vote double. Il est précisé que l'ensemble des actionnaires de la Société (à l'exception d'EGLUK) ne sont actionnaires de la Société que depuis le 25 juin 2015, date de réalisation de sa restructuration avec EGLUK. C'est donc cette date qui servira de point de départ au calcul des droits de vote double (les statuts sous forme de SAS prévoyaient déjà cette possibilité). La société EGLUK sera donc le seul actionnaire de la Société à bénéficier d'un droit de vote double à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris. • droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et • droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation	<p>L'admission des actions de la Société est demandée sur Euronext Paris (Compartiment B).</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext qui sera diffusé le 24 mai 2016 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce), des Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles (sous la forme de promesses d'actions aux termes de l'article L.228-10 du Code de commerce) et des Actions Existantes sur Euronext Paris devrait avoir lieu le 7 juin 2016.</p> <p>Les premières négociations de l'ensemble des actions sur Euronext Paris devraient avoir lieu le 8 juin 2016, selon le calendrier indicatif.</p> <p>A compter du 8 juin 2016 et jusqu'à la date de règlement-livraison (incluse) de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) prévue le 9 juin 2016 selon le calendrier indicatif, les négociations de l'ensemble des actions interviendront sur une ligne de cotation unique intitulée « FRCAISE ENGIE PROM » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire constatant le versement du prix de souscription des Actions Nouvelles.</p> <p>A compter du 10 juin 2016, les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation unique intitulée « FRANCAISE ENERGIE ».</p> <p>Les Actions Nouvelles Emises sur Exercice des BSA feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris au fur et à mesure de l'exercice des BSA.</p> <p>Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre (tels que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous) seraient annulées. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre (tels que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous) seraient annulées, et toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations seraient rétroactivement annulées, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.</p>

C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Conformément à la loi et aux statuts de la Société, tels qu'adoptés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 23 mars 2016, sous condition suspensive et avec effet à compter de cette date de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, l'assemblée générale peut décider, sur proposition du conseil d'administration, la distribution d'un dividende.</p> <p>Compte tenu du stade de développement de la société, il n'est pas prévu, à la date du présent Prospectus, de mettre en place une politique de dividendes à court terme.</p>
-----	---	---

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à la Société, au Groupe ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit :</p> <p>(i) des risques relatifs à l'industrie du gaz naturel, notamment ceux liés au fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les activités d'exploration, d'évaluation, de développement et de production de gaz naturel sont sujettes à de nombreux risques et peuvent engendrer des coûts substantiels et incertains, ce qui pourrait affecter la réalisation des résultats, des ressources ou des réserves espérés par le Groupe ; • les opérations du Groupe impliquent de nombreux risques opérationnels, dont certains pourraient entraîner des pertes substantielles et l'interruption des opérations de manière imprévue ; • la quantité et la viabilité commerciale des découvertes du Groupe restent incertaines pendant la phase de développement ; • les activités du Groupe dépendent de la disponibilité de l'équipement de forage et de production ; et • les futures baisses des prix du gaz naturel pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et entraîner une perte de valeur si le Groupe devait déprécier la valeur comptable de ses actifs de gaz naturel prouvés ; <p>(ii) des risques spécifiques associés au Groupe et à ses activités, notamment ceux liés au fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Groupe a subi des pertes et n'a généré aucun chiffre d'affaires au cours des deux derniers exercices et pourrait ne pas devenir rentable ou être en mesure de maintenir sa rentabilité ; • le Groupe possède un historique d'exploitation limité et sa réussite dépend de sa capacité à générer des flux de trésorerie grâce aux opérations futures ; • les résultats réels du Groupe pourraient considérablement varier par rapport aux informations mentionnées dans le document de base ; • les états financiers présentés dans le présent document de base pourraient ne pas être représentatifs de la situation financière future ou des résultats du Groupe ; • les données concernant les réserves et ressources des actifs de gaz naturel ne sont que des estimations ; elles pourraient être significativement différentes des chiffres réels et pourraient ne pas être extraites de façon rentable à terme ; • les estimations des réserves de gaz du Groupe pourraient ne pas s'avérer exactes avec le temps et ne pas refléter les réserves réelles, ou, même si elles sont exactes, des limites techniques pourraient empêcher le Groupe de produire du gaz naturel à partir de ces réserves ; • la réussite à long terme du Groupe dépend de l'identification et du développement de nouvelles ressources et de réserves de gaz naturel rentables ; • l'activité du Groupe requiert des dépenses d'investissement importantes, qui pourraient être plus élevées que prévu et ne jamais être recouvrées ;
-----	---	--

- le Groupe pourrait être confronté à des difficultés lors de l'obtention d'un financement pour ses nouveaux projets, son expansion et ses exploitations ;
- le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses plans d'affaires ou d'aménagement concernant l'exploration ;
- le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire évoluer ses activités de la phase d'exploration à la phase de production ;
- le Groupe pourrait ne pas être en mesure de commercialiser sa production d'hydrocarbures et un petit nombre de clients pourrait représenter une partie importante des recettes d'exploitation dans le futur ;
- le Groupe pourrait ne pas bénéficier du tarif de rachat garanti par le gouvernement français ;
- le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser certaines acquisitions essentielles à la croissance de son activité ;
- si le Groupe ne parvient pas à identifier, gérer et intégrer les acquisitions efficacement et correctement, il pourrait ne pas bénéficier des avantages attendus de ces acquisitions ;
- les acquisitions ou cessions d'actifs importants pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers et les résultats du Groupe ;
- le Groupe dépend de ses relations avec les différentes parties prenantes et est exposé aux risques réputationnels qui affectent les entreprises de gaz naturel et doit développer une image positive pour assurer son acceptation sociale ;
- le Groupe pourrait ne pas avoir accès aux infrastructures et aux réseaux de distribution et de transport aux fins de la commercialisation de son méthane de houille ;
- le Groupe pourrait être confronté à des pénuries d'approvisionnement, d'équipements, de matériaux et de personnel, ainsi qu'aux pressions des coûts d'exploitation ;
- la technologie de forage utilisée par le Groupe pourrait être difficile à mettre en œuvre à grande échelle et pourrait devenir obsolète ;
- le Groupe est une jeune entreprise engagée dans l'exploitation du méthane de houille et est exposé à une forte concurrence de la part de grandes entreprises bien établies dans le domaine du gaz naturel et qui pourraient concurrencer le Groupe pour trouver des réserves sur les mêmes parcelles qu'il explore ;
- le Groupe pourrait ne pas être l'exploitant de l'ensemble de ses futurs actifs et, par conséquent, pourrait ne pas être en mesure de contrôler le calendrier des activités de développement, les coûts y afférents ou le taux de production des réserves sur ces actifs ;
- le Groupe peut éprouver des difficultés à réaliser et à gérer la croissance future et celle-ci pourrait exercer des contraintes sur ses actifs ;
- le Groupe pourrait ne pas être en mesure de renforcer ses systèmes de contrôle interne ;
- le Groupe est exposé à des risques engendrés par la concentration géographique de ses actifs ;
- le Groupe dépend de son équipe de direction et de ses cadres supérieurs possédant une expérience pertinente dans le secteur du gaz naturel ;
- les arrêts de travail et autres problèmes liés au personnel pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les opérations futures du Groupe ; et
- le Groupe pourrait ne pas être en mesure de céder ses actifs non stratégiques dans des conditions favorables et être tenu de conserver les passifs liés à certaines activités.

		<p>(iii) des risques réglementaires et juridiques, notamment ceux liés au fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Groupe est soumis à des réglementations gouvernementales relatives à l'industrie du gaz naturel et à l'acquisition des permis, des licences et des autorisations gouvernementales nécessaires ; • la réglementation complexe régissant les activités du Groupe pourrait être modifiée ; • les opérations du Groupe dépendent des permis et des autorisations réglementaires qui pourraient ne pas être obtenus, maintenus ou renouvelés ; • l'approbation des demandes de permis ou de renouvellement de permis gouvernementaux déposées par le Groupe pourrait être retardée ; • le Groupe pourrait ne pas être en mesure de conserver, de proroger ou de renouveler ses permis existants ou d'obtenir de nouveaux permis ; • le Groupe pourrait ne pas obtenir le transfert de ses permis ; • le Groupe pourrait être impliqué dans des procédures juridiques, réglementaires, judiciaires ou autres découlant de ses activités et opérations et pourrait avoir à supporter des coûts importants ou subir des retards de production significatifs ; • les opérations du Groupe présentent divers risques sanitaires, de sécurité, environnementaux et opérationnels ; • le Groupe pourrait devoir engager des coûts importants dans le cadre de la réalisation de certaines de ses opérations en raison des réglementations environnementales ; • le Groupe est exposé à des risques fiscaux, qui pourraient s'accroître à la suite d'acquisitions ; • le non-respect par le Groupe des lois et des réglementations applicables à ses activités pourrait entraîner des dépenses substantielles et la suspension de ses opérations ; et • le Groupe pourrait ne pas disposer de couverture d'assurance adéquate contre les risques opérationnels éventuels. <p>(iv) des risques de marchés, notamment ceux liés au fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le risque de crédit des contreparties pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe ; • le Groupe pourrait être exposé au risque de taux de change à l'avenir ; • le Groupe pourrait être exposé au risque de taux d'intérêt à l'avenir ; • les interruptions opérationnelles pourraient nuire gravement aux revenus futurs et à la situation financière du Groupe et accroître ses frais et dépenses ; • les flux de trésorerie dégagés par le Groupe ne sont pas suffisants pour financer ses activités et il existe un risque d'insolvabilité ; et • le Groupe ne dispose pas d'une trésorerie suffisante et la situation financière du Groupe présente un risque certain.
D.3	Principaux risques propres aux actions de la Société	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations du marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; • la cession d'un nombre important d'actions de la Société ou la perception de l'imminence d'une telle cession pourraient avoir un effet défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ;

		<ul style="list-style-type: none"> le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; la non-signature ou la résiliation du Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) pourrait entraîner une annulation de l'opération d'introduction en bourse de la Société et de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ainsi que l'annulation rétroactive de toutes les négociations intervenues depuis la date de première négociation, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation ; les souscriptions à l'Offre pourraient être insuffisantes et l'Offre pourrait être annulée ; les actionnaires de la Société seront dilués par l'émission des Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et des Actions Nouvelles Emises sur Exercice des BSA, cette dilution pouvant être accentuée si le Prix de l'Offre est fixé à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre ou en dessous ; et la proposition de taxe sur les transactions financière européenne pourrait, si elle était adoptée et transposée dans les législations nationales, augmenter les frais de transaction sur les actions de la Société.
--	--	--

Section E – Offre

E.1	Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre	<p>Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles</p> <p>Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles Initiales s'élèverait à un montant d'environ 50 millions d'euros, pouvant être porté à environ 66,12 millions d'euros en cas d'émission des Actions Nouvelles Complémentaire et Actions Nouvelles Supplémentaires résultant de l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tel que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous).</p> <p>Dans le cas où les souscriptions dans le cadre de l'Offre représenteraient au moins 75% de sa taille initiale, la taille de l'augmentation de capital pourrait être réduite à hauteur du montant des souscriptions reçues.</p> <p>Estimation des dépenses totales liées à l'Offre</p> <p>La rémunération maximale globale des conseillers financiers et des intermédiaires financiers pour le placement des Actions Nouvelles et les frais juridiques et administratifs liés à l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) sont estimés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> environ 3,96 millions d'euros, hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tel que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous) ; environ 4,26 millions d'euros, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tel que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous) ; <p>et seront à la charge de la Société.</p> <p>Produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles</p> <p>Le produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles Initiales serait d'environ 46,04 millions d'euros.</p> <p>En cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tel que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous), le produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles pourrait être porté à environ 61,86 millions d'euros.</p>
E.2	Raisons de l'Offre / Utilisation prévue du produit de celle-ci et montant net estimé du produit de l'Offre	<p>Raisons de l'Offre</p> <p>L'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris a pour objectif de financer l'acquisition de Gazonor et le développement de sa production ainsi que de financer le déploiement de la première plateforme de production de CBM en Lorraine.</p> <p>Ainsi les fonds levés permettront, d'une part, de financer l'acquisition de Gazonor pour un montant d'environ 19,6 millions d'euros (incluant environ 5 millions d'euros de dette que la Société pourra éventuellement refinancer), et d'autre part, de financer, pour un montant d'environ 26,6 millions d'euros, ses dépenses jusqu'au 31 décembre 2016, en ce compris notamment les dépenses suivantes : le remboursement du prêt consenti par EGLUK à hauteur de 4,5 millions d'euros afin de bénéficier de l'abandon graduel du solde conformément au « <i>Reorganization and Cooperation Agreement</i> » conclu entre la Société et EGLUK ; le remboursement des prêts d'actionnaires de 1,5 million d'euros (mentionnés au paragraphe B.11 ci-dessus) ; des investissements d'environ 10 millions d'euros pour le développement de la production de Gazonor ; le financement, à hauteur d'environ 7,8 millions d'euros, des dépenses d'exploration et de pré-développement des activités de production ;</p>

		<p>enfin, les autres charges d'exploitation incluant celles de Gazonor et s'élevant à environ 400 000 euros mensuels.</p> <p>En cas de réduction de la taille de l'Offre, la Société consacrera le produit net de l'Offre en priorité au paiement du prix d'acquisition de Gazonor (pour 19,6 millions d'euros), au remboursement du prêt EGLUK (pour 4,5 millions d'euros) et au remboursement des prêts d'actionnaires de 1,5 million d'euros mentionnés plus haut. Selon les montants restants disponibles après ces paiements, elle pourra envisager un rééchelonnement de certaines des dépenses envisagées pour 2016, notamment la production d'électricité de Gazonor ou le programme de développement de la production en Lorraine. La signature de l'accord cadre de financement intervenue le 22 mai 2016 avec le fonds RGreen permettra néanmoins de fournir les financements complémentaires nécessaires pour poursuivre ce programme de dépenses selon le calendrier initialement envisagé.</p> <p>Si nécessaire, la Société pourra aussi envisager d'avoir recours à des financements s'appuyant sur ses ressources prouvées existantes (<i>resources based financing</i>) ou des financements longue durée d'actifs (turbines à gaz) ainsi que sur la signature de partenariats (accords de co-développement ou contrats de fermage) pour compléter le financement de ses dépenses d'exploration et le développement de ses activités de production.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p>Nature et nombre des titres offerts dans le cadre de l'Offre</p> <p>Les Actions Nouvelles faisant l'objet de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous) sont des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Elles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes et porteront jouissance courante.</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché d'un montant maximal de 1 851 851 Actions Nouvelles Initiales (sur la base de la base inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et, le cas échéant, d'un montant maximal de 2 449 072 actions (sur la base de la base inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Il est prévu que l'offre des Actions Nouvelles soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un placement global (le « Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant : <ul style="list-style-type: none"> ○ un placement en France ; et ○ un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du <i>Securities Act</i> de 1933, tel qu'amendé (le « <i>Securities Act</i> »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la <i>Regulation S</i> du <i>Securities Act</i> ; et • une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »). <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'Actions Nouvelles Initiales dans le cadre de l'Offre, après exercice éventuel de la Clause d'Extension et avant l'exercice éventuel de l'Option de Surallocation. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % du nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, le solde des Actions Nouvelles Initiales non allouées dans le cadre de l'OPO sera alloué dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fraction d'ordre A1 : de 10 à 180 actions incluses ; et - fraction d'ordre A2 : au-delà de 180 actions. <p>Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p>Il est par ailleurs précisé que chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 10 actions.</p> <p>Les ordres de souscription reçus passés par les investisseurs par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 6 juin 2016 à 20 heures (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.</p> <p>Clause d'Extension</p>

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec Société Générale, agissant au nom et pour le compte des Établissements Financiers (tel que ce terme est défini ci-après), augmenter le nombre d'Actions Nouvelles Initiales de 15%, soit un maximum (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) de 277 777 Actions Nouvelles Complémentaires (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

La Société consentira à Société Générale, agissant au nom et pour le compte des Établissements Financiers (tel que ce terme est défini ci-après), une option permettant la souscription d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles Initiales et d'Actions Nouvelles Complémentaires, soit un maximum (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) de 319 444 Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** »).

Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par Société Générale agissant au nom et pour le compte des Établissements Financiers, pendant une période de 30 jours calendaires après la date de fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 7 juillet 2016 (inclus).

En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

Fourchette indicative du Prix de l'Offre et méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Fourchette indicative du Prix de l'Offre

Le prix des Actions Nouvelles dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des Actions Nouvelles dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** ») et pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 27 euros et 35,5 euros par action (la « **Fourchette Indicative du Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre. La Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en-dessous de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre ou la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourrait être modifiée librement à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par la Société, le 7 juin 2016, sur la base du calendrier indicatif, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global ou retardée en cas de prorogation de l'OPO et du Placement Global.

Le Prix de l'Offre fixé par la Société résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

Garantie

L'Offre fera l'objet, à la date de la fixation du Prix de l'Offre, d'un contrat de garantie (le « **Contrat de Garantie** ») portant sur l'intégralité des Actions Nouvelles, conclu entre la Société, Société Générale, en qualité de Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé (le « **Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé** »), FirstEnergy Capital LLP et Pareto Securities AS en qualité de Co-Chefs de File (les « **Co-Chefs de File** »). En outre, Aurel BGC interviendra en qualité d'Agent Placeur (l'« **Agent Placeur** ») (ensemble, avec le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé et les Co-Chefs de File, les « **Établissements Financiers** »).

La signature du Contrat de Garantie interviendra le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, postérieurement à celle-ci, selon le calendrier indicatif, le 7 juin 2016.

Le Contrat de Garantie pourra être résilié par le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé, pour le compte des Établissements Financiers jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre, sous certaines conditions, et dans certaines circonstances qui pourraient affecter le succès de l'Offre, notamment en cas d'inexactitude ou de non-respect des déclarations et garanties ou de l'un des engagements de la Société, dans l'hypothèse où l'une des conditions suspensives

usuelles n'était pas réalisée, ou encore en cas de changement défavorable significatif dans la situation de la Société ou du Groupe ou en cas de survenance de certains événements spécifiques de marché rendant l'opération, de l'avis du Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé, impraticable ou déconseillée.

Le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Calendrier indicatif

23 mai 2016	Visa de l'AMF sur le Prospectus
24 mai 2016	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
6 juin 2016	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
7 juin 2016	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Exercice potentiel de la Clause d'Extension Signature du Contrat de Garantie Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre (y compris le montant de l'Offre en cas d'exercice de la Clause d'Extension) Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Date d'admission à la cote des Actions Nouvelles Initiales et des Actions Nouvelles Complémentaires en cas d'exercice de la Clause d'Extension sur Euronext Paris Début de la période de stabilisation éventuelle
8 juin 2016	Premières négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « FRCAISE ENGIE PROM »
9 juin 2016	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
10 juin 2016	Premières négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « FRANCAISE ENERGIE »
7 juillet 2016	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 6 juin 2016 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé, les Co-Chefs de File ou l'Agent Placeur au plus tard le 7 juin 2016 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé

Société Générale Corporate & Investment Banking

Co-Chef de File

FirstEnergy Capital

Pareto Securities

Agent Placeur

Aurel BGC

Engagements de souscription reçus

Plusieurs actionnaires de la Société, y compris un certain nombre de ses Principaux Actionnaires (tel que ce terme est défini en paragraphe B.6 ci-dessus), ainsi que de nouveaux investisseurs se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total d'environ 14 millions d'euros, soit environ 28% du montant brut de l'Offre (hors Clause d'Extension). Les engagements de souscription reçus par la Société sont résumés dans le tableau suivant :

Investisseur / Actionnaire	Montant de l'engagement de souscription
Crédit Mutuel du Nord Europe	5 000 000 euros
Deltec Bank & Trust	4 000 000 euros
Financière Gabriel	1 276 250 euros
Financière de Rosario	1 000 000 euros
The Philippe Fund	634 500 euros
Julien Moulin	629 000 euros
Groupe Labruyère Eberle	367 250 euros
CBP Quilvest (Vis Vires & others)	320 000 euros
Frédéric Durr	226 250 euros
Charles Lorenceau	200 000 euros
Four Points Investment Manager	118 000 euros
BAC Investment	76 250 euros
TOTAL	13 847 500 euros

Ces ordres de souscription pourraient ne pas être intégralement servis et leur allocation sera fonction de la demande des investisseurs dans le cadre de l'Offre, conformément aux règles habituelles d'allocation.

A la connaissance de la Société, ses autres Principaux Actionnaires (tel que ce terme est défini au paragraphe B.6 de la présente note d'opération) et membres du Conseil d'administration n'ont pas l'intention, à la date de visa sur le Prospectus, de passer d'ordres de souscription dans le cadre de l'Offre. Aucune autre personne n'a l'intention, à la connaissance de la Société, de passer un ordre de souscription de plus de 5%.

Stabilisation

Aux termes du Contrat de Garantie, Société Générale (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent de la stabilisation au nom et pour le compte de l'ensemble des Établissements Financiers (l'« **Agent Stabilisateur** »), pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, à compter de l'annonce du Prix de l'Offre et pendant une période s'achevant 30 jours calendaires plus tard, soit, selon le calendrier indicatif, du 7 juin 2016 jusqu'au 7 juillet 2016 (inclus).

E.4 Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Offre

Les Établissements Financiers et/ou certains de leurs affiliés ont rendu ou pourront rendre à l'avenir diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres au Groupe, à ses affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

		<p>Certains des Principaux Actionnaires de la Société se sont engagés à fournir des prêts d'actionnaires d'un montant total maximum de 1,5 millions d'euros, à savoir Deltec Bank and Trust pour 1 million d'euros et M. Frédéric Durr pour 500 000 euros. L'intégralité de ce montant a effectivement été reçu par la Société à la date du présent Prospectus et ces avances seront remboursées à la réalisation de l'Offre.</p> <p>Certains des Principaux Actionnaires de la Société détenteurs d'Obligations Convertibles ont signé des engagements de souscription dans le cadre de l'Offre qui sont décrits en détail au paragraphe E.3 ci-dessus. C'est le cas notamment de Deltec Bank and Trust (détenant pour 5,7 millions d'euros d'Obligations Convertibles), Chaldon Limited (détenant pour 1,55 million d'euros d'Obligations Convertibles) et de la Financière Gabriel (détenant pour 250 000 euros d'Obligations Convertibles). Pour rappel, la conversion des Obligations Convertibles lors de la réalisation de l'introduction en bourse envisagée fait ressortir un prix d'émission par Action Nouvelle Emise sur Conversion des Obligations Convertibles représentant une décote de 34.1% par rapport au Prix de l'Offre. Par ailleurs, les titulaires des Obligations Convertibles sont également les porteurs des BSA et bénéficieront à ce titre d'une décote de 20% du prix d'introduction en bourse, s'ils décident de les exercer.</p>									
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage	<p>Personnes ou entités offrant de vendre des actions de la Société</p> <p>Non applicable.</p> <p>Engagements d'abstention et de conservation</p> <p><i>Engagements d'abstention de la Société</i></p> <p>A compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à l'expiration d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><i>Engagement de conservation des Principaux Actionnaires</i></p> <p>Pris par les Principaux Actionnaires et certains autres actionnaires, représentant au total environ 88% de l'actionariat de la Société à compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre. Cet engagement est consenti notamment sous réserve d'une réduction progressive dans le temps de cet engagement, les Principaux Actionnaires ayant le droit de céder (A) jusqu'à 50% du nombre d'actions pendant la période comprise entre 181 et 270 jours après le jour du règlement-livraison des Actions Nouvelles et (B) jusqu'à 75% du nombre d'actions pendant la période comprise entre 271 jours et 360 jours après le jour du règlement-livraison des Actions Nouvelles.</p>									
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre	<p>Impact de l'Offre sur les capitaux propres consolidés</p> <p>Sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2015 et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, les capitaux propres consolidés par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers), en prenant comme hypothèse l'émission d'un nombre maximal de 2 449 072 Actions Nouvelles (calculé sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>(en euros par action)</i></th> <th>Capitaux propres par action au 31 décembre 2015 (sur une base non diluée)</th> <th>Capitaux propres par action au 31 décembre 2015 (sur une base diluée)⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td>2,64</td> <td>4,59</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximal de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et de 1 851 851 Actions Nouvelles Initiales, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</td> <td>11,62</td> <td>12,25</td> </tr> </tbody> </table>	<i>(en euros par action)</i>	Capitaux propres par action au 31 décembre 2015 (sur une base non diluée)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2015 (sur une base diluée)⁽¹⁾	Avant émission des Actions Nouvelles	2,64	4,59	Après émission d'un nombre maximal de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et de 1 851 851 Actions Nouvelles Initiales, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	11,62	12,25
<i>(en euros par action)</i>	Capitaux propres par action au 31 décembre 2015 (sur une base non diluée)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2015 (sur une base diluée)⁽¹⁾									
Avant émission des Actions Nouvelles	2,64	4,59									
Après émission d'un nombre maximal de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et de 1 851 851 Actions Nouvelles Initiales, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	11,62	12,25									

Après émission d'un nombre maximal de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et de 2 129 628 Actions Nouvelles Initiales et Actions Nouvelles Complémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	12,35	12,91
Après émission d'un nombre maximal de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et de 2 449 072 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surrallocation, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	13,08	13,56

(1) En prenant pour hypothèse l'émission de 370 370 Actions Nouvelles Emises sur Exercice des BSA.

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

L'incidence de l'Offre sur la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société et ne souscrivant pas à l'Offre serait la suivante, en prenant comme hypothèse l'émission d'un nombre maximal de 2 449 072 d'Actions Nouvelles (calculé sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surrallocation) :

(en %)	Participation de l'actionnaire (sur une base non diluée)	Participation de l'actionnaire (sur une base diluée) ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1%	0,90%
Après émission d'un nombre maximal de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et de 1 851 851 Actions Nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	0,58%	0,55%
Après émission d'un nombre maximal de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et de 2 129 628 Actions Nouvelles Initiales et Actions Nouvelles Complémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre	0,56%	0,52%
Après émission d'un nombre maximal de 449 665 Actions Nouvelles Emises sur Conversion des Obligations Convertibles et de 2 449 072 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de	0,53%	0,50%

		<p>Surrallocation, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre</p>		
		<p>(1) En prenant pour hypothèse l'émission de 370 370 Actions Nouvelles Emises sur Exercice des BSA.</p>		
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par la Société	<p>Sans objet.</p>		



NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à La Française de l'Energie ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions La Française de l'Energie peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Française de l'Energie n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par La Française de l'Energie d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de La Française de l'Energie sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de La Française de l'Energie ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette



NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

obligation d'enregistrement. Les actions de La Française de l'Energie n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et La Française de l'Energie n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 7 juillet 2016 inclus), Société Générale, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 22 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Société Générale pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, Société Générale, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourra, le cas échéant, effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de sur-allocation, majoré, le cas échéant, de 5% de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

